

Québec, le 6 mai 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions au feuillet adressées à la ministre de la Famille par la députée de Repentigny le 16 avril dernier. Vous trouverez les réponses à ces questions ci-dessous.

1. Est-ce que l'annonce de 32 nouvelles places en centre de la petite (CPE) à Repentigny résulte d'une promesse faite par le précédent gouvernement ou d'une décision rendue par l'actuel gouvernement?

Les 32 nouvelles places de la nouvelle installation du CPE Les Petits Doigts de Repentigny (numéro de division 5555-7821, numéro d'installation 3005-7832) réalisées le 26 janvier dernier ont été autorisées dans le cadre de l'appel de projets de 2011.

2. Est-ce que la ministre de la Famille est consciente que ces nouvelles places en CPE viendront faire compétition aux entrepreneur(e)s de ma région qui actuellement n'arrivent pas à combler leurs places?

Le ministère de la Famille (Ministère) est sensible à la situation des garderies non subventionnées (GNS). Un comité exploratoire de la garde non subventionnée a d'ailleurs été mis en place, au printemps 2013, en collaboration avec la Coalition des garderies privées non subventionnées afin notamment de dresser un portrait détaillé de la situation des GNS et d'établir des pistes d'action visant à assurer la complémentarité de l'offre des services de garde subventionnés et non subventionnés. Le Ministère poursuit son travail à cet égard.

... 2

3. Dans un contexte de rigueur budgétaire, comment justifier la construction de nouvelles places en CPE dans des secteurs où les besoins pourraient être facilement comblés par des garderies privées non subventionnées?

Afin d'assurer une gestion responsable des finances publiques, de viser d'une utilisation optimale des places déjà disponibles, d'en réévaluer les besoins et de réduire les coûts de la création des places à contribution réduite, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de procéder à la révision des modalités en ce qui a trait à la création des places à contribution réduite.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement :

- Poursuit la création des nouvelles places pour les projets en cours de construction ou pour lesquels un contrat avec un entrepreneur a déjà été signé;
- Favorise les partenariats au sein des collectivités;
- Demande aux CPE d'opter pour la location au lieu de la construction ou de l'achat de nouveaux bâtiments;
- A procédé à la révision du Programme de financement des infrastructures des CPE afin d'exiger une mise de fonds de 50 % ou d'obliger les CPE à opter pour la location plutôt que pour la propriété de l'installation.

4. A-t-on vraiment les moyens d'agir ainsi en tenant compte des conclusions et recommandations du rapport du Vérificateur général?

Le rapport *Vérification de l'optimisation des ressources* du Vérificateur général du Québec (VGQ) publié à l'automne 2011 faisait suite aux conditions de l'appel de projets 2008.

Depuis l'appel de projet de 2008, et avant même le dépôt du rapport du VGQ, le gouvernement de l'époque a posé des gestes concrets par l'adoption de la Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance en 2010 afin d'assurer une plus grande transparence dans l'octroi des subventions et une meilleure consultation des milieux régionaux. Ainsi, pour les deux derniers appels de projets de 2011 et de 2013, le Ministère a consulté les 22 comités consultatifs régionaux au sujet des besoins et priorités régionales ainsi que pour obtenir leurs recommandations sur les projets de services de garde à retenir dans chacun de leurs territoires respectifs.

De plus, rappelons que le Ministère dispose d'un modèle afin d'estimer et de planifier la création de places à contribution réduite en réponse aux préférences exprimées par les parents et aux besoins en matière de services de garde éducatifs à l'enfance par territoire de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial.

Il utilise notamment des données de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada pour actualiser un modèle qu'il a conçu et éprouvé. Ce modèle repose principalement sur les variables suivantes :

- le nombre d'enfants de moins de cinq ans;
- le taux d'activité des parents;
- les préférences des parents pour les différents modes de garde;
- la fréquentation des services de garde selon les différents motifs.

Ainsi, dans le cadre du plus récent appel de projets de 2013, les déficits ont été estimés en soustrayant le nombre de places existantes, y compris la moitié des places dans les garderies non subventionnées, et le nombre de places à contribution réduite en voie de création, du nombre de places requises estimées par le modèle.

Précisons que les places créées à la suite de l'appel de projets 2011 et celles qui le seront à la suite de l'appel de projets 2013 ont été autorisées pour diminuer le déficit estimé en places à contribution réduite du territoire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Francine Charbonneau